



Départ préavis suite démission

Par **cerede2000**, le **18/05/2016** à **14:45**

Bonjour,

Je suis en train de démissionner de mon travail actuel.

J'ai envoyé mon courrier recommandé jeudi dernier (le 11 mai donc).

Celui-ci à été présenté pour la première fois samedi (14 mai). Mais l'entreprise étant fermé le samedi et lundi étant férié il n'est en réalité arrivé que mardi (17 mai).

Mon prochain employeur me demande à partir de quelle date je serais libre de tout engagement.

Du coup je ne sais pas trop à partir de quand commence réellement mon mois de préavis.

Commence t'il à partir du 14 mai, suite à la première présentation (bien que ce soit un samedi et entreprise fermé) ou alors à partir du 17 mai ?

Merci à vous :)

Par **P.M.**, le **18/05/2016** à **16:24**

Bonjour,

Normalement, le préavis commence dès le 14 mai sauf disposition conventionnelle contraire qui le ferait partir du lendemain...

Par **cerede2000**, le **18/05/2016** à **16:34**

Ok donc le 14 ou le 15 mai au plus tard, même si c'est un dimanche ?

Comment puis-je trouver ça dans la convention ?
Convention collective national des ETAM du Batiment.

Par **P.M.**, le **18/05/2016** à **16:42**

S'il s'agit bien de celle-ci, il n'y a pas apparemment de dérogation au point de départ du préavis à l'[art. 8.1 de la Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment...](#)

Par **cerede2000**, le **18/05/2016** à **16:47**

En effet c'est bien celle-ci.

Ok donc samedi, dimanche, jours fériés, rien ne vient modifier le départ du préavis ! C'est cool ça :)

Donc le 14 mai, à voir si mon employeur est réglo sur le truc ou si il cherche à me gratter quelques jours en plus !

Par **P.M.**, le **18/05/2016** à **17:16**

Ce serait vraiment que vous lui êtes indispensable ou pour vous ennuyer car plus il reporte le préavis plus il doit vous payer mais si vous lui imposez sa date de prise d'effet et donc de fin, cela m'étonnerait qu'il exerce un recours à mon avis voué à l'échec...

Par **cerede2000**, le **18/05/2016** à **17:33**

C'est pourtant le cas...

Je suis responsable informatique et le seul informaticien.

Donc il aurait aimé une période de transition plus longue, donc un ou deux jours de gratter pour lui c'est déjà ça !

Par **P.M.**, le **18/05/2016** à **17:48**

Encore faudrait-il qu'il puisse gratter...

Par **cerede2000**, le **18/05/2016** à **17:50**

Bon ben du coup sujet résolu j'ai eu ma réponse ;)

Merci à toi.